VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024 à 19 h, le règlement suivant :

RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES UTILITAIRES À USAGES AGRICOLES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 787

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement est entré en vigueur le 17 juillet 2024.

Me Julie Paradis

Directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe

URB 20240717 FIN AFFICHAGE : 20240816